

FICHE DE POSTE

I) PRESENTATION DE L'EMPLOI

- 1. Intitulé de l'emploi : Coordinateur(trice) du Pôle socio-éducatif
- 2. Statut de l'emploi (niveau de qualification et catégorie de personnel)

 Emploi nécessitant une formation et une qualification d'un niveau au moins égal au niveau 3 de l'éducation nationale soit au minimum 3 ans d'études après le baccalauréat.
- Position de l'emploi dans la classification Emploi repère de rattachement de la CCN HLA (Ex FJT): n° 18 responsable de secteur d'activité
- 4. Statut cadre.

II) FINALITE ET MISSION DE L'EMPLOI

1) Finalité

Participer à l'action globale menée par AMITEL pour mieux asseoir et mieux valoriser son rôle social et socio-éducatif en direction des jeunes, des collectivités et des partenaires. Favoriser le mieux vivre ensemble.

2) Missions principales

Même si la mission principale est une mission d'encadrement et de coordination, il est indispensable que le coordinateur socio-éducatif puisse garder un contact avec le terrain pour mieux appréhender les besoins, et adapter les actions en conséquence.

Les missions principales et non exhaustives sont les suivantes :

- Assurer l'accueil, l'information et l'orientation des publics.
- Coordonner l'équipe des intervenants socio-éducatifs (internes et externes)
- Réguler et articuler les activités socio-éducatives, en collaboration avec les autres professionnels compétents, (Etablissement et partenaires extérieurs)
- Contribuer à la définition, à la rédaction et à la mise en œuvre du projet d'établissement
- Assurer un accompagnement personnalisé pour les jeunes nécessitant une attention particulière.
- S'assurer de l'accompagnement individualisé des résidents dans leurs démarches administratives, sociales et éducatives.



- Décliner au niveau opérationnel les orientations fixées par le projet d'établissement dans le respect des dispositions légales applicables
- Participer, en tant que personne ressource, à des projets ou missions spécifiques
- Animer les temps de travail pluridisciplinaires
- Contribuer au développement des réseaux de partenaires de l'établissement et/ou de l'organisme (représentation de l'organisme, participation à des instances...)
- Déterminer, proposer et mettre en œuvre les moyens matériels et humains, la répartition du travail et les méthodes du pôle socio-éducatif afin de s'assurer de la réalisation des prestations attendues
- Faire respecter les procédures nécessaires au respect des réglementations ou des objectifs internes notamment pour la la CAF du Bas-Rhin et les services de l'Etat
- Assurer une veille juridique
- Evaluer et superviser l'activité de son équipe en termes quantitatifs et qualitatifs
- Mettre en place des outils d'évaluation et assurer le suivi des actions socioéducatives et superviser la rédaction du rapport d'activité annuel
- Faire le lien avec les financeurs et assurer le reporting.
- Organiser l'intégration et l'encadrement des nouveaux personnels, des stagiaires et des jeunes en service civique
- Etablir et faire fonctionner les systèmes de concertation et d'information avec les autres pôles d'AMITEL et les partenaires externes
- Participer à l'élaboration de projets, à leur mise en œuvre et à leur évaluation,
- Contribuer au développement de la qualité des services d'AMITEL,
- Conduire des projets liés au développement de l'association (prospection, réponses à appels à projets, élaboration de dossiers de demande de subventions, etc)
- Mettre en place des actions relatives à l'habitat par le biais de l'ESS
- Développer le projet de « La recyclerie »
- Participer activement au fonctionnement général de l'association et à l'élaboration de son projet global.

III) CONTEXTE DE L'EXERCICE DE L'EMPLOI

1) Le champ d'autonomie et de responsabilités de l'emploi

a) Autonomie

Le ou la Coordinateur(trice) du Pôle socio-éducatif, organise la gestion de son emploi du temps en tenant comptes de impératifs liés à sa fonction. Le ou la Coordinateur(trice) du Pôle socio-éducatif est en mesure de prendre seul les décisions courantes concernant la gestion de l'équipe socio-educative

Il (elle) peut aussi être amené(e) à prendre des décisions d'urgence concernant la sécurité des personnes et des lieux.

Siège : 8 rue de Soleure 67085 STRASBOURG CEDEX **Tél.** +33 (0)3 88 36 15 28 **Fax.** +33 (0)3 88 36 15 32

infos@ amitel.eu www.amitel.eu



b) Responsabilités

Il (elle) est garant du respect par les intervenants socio-ed, des orientations validées dans les projets sociaux et dans les contrats de projets avec la CAF

Il (elle) est garant(e) du respect de la réglementation par les intervenants socio-éducatifs

Il (elle) est garant(e) de la production des écrits réglementaires

II (elle) est tenu(e) au secret professionnel

Il (elle) tenu(e) à une obligation de moyens dans l'articulation de la prise en charge du jeune entre la gestion locative et le pôle socio-éducatif

2) Les contraintes de l'emploi

Le (la) Coordinateur(trice) du Pôle socio-éducatif pourra être amené(e) à participer à des réunions ou des actions en dehors de son temps de travail habituel.

Le ou la Coordinateur(trice) du Pôle socio-éducatif sera amené à intervenir sur les différents sites d'AMITEL notamment ceux de Soleure et de la Krutenau.

IV) LES EXIGENCES DE L'EMPLOI

1) Les compétences exigées par l'emploi

- a) Les savoirs (connaissances théoriques requises) Le coordinateur(trice) du Pôle socio-éducatif :
 - Doit avoir une bonne connaissance du contexte social, économique et professionnel particulier de la jeunesse
 - Il (elle) doit avoir une formation professionnelle spécialisée.
 - Il (elle) doit avoir une solide connaissance des dispositifs sociaux et éducatifs.
 - Il (elle) doit savoir où trouver la législation en vigueur le cas échéant.
- b) Les « savoirs faire » (techniques et méthodes nécessaires pour réaliser les activités liées à cet emploi)

Le coordinateur(trice) du Pôle socio-éducatif :

- Doit avoir le sens de l'organisation et de la planification.
- doit avoir d'excellentes compétences en communication et en relations interpersonnelles
- Il (elle) doit être en capacité de travailler en équipe et en autonomie.



- Il (elle) doit être apte à la médiation et à la gestion des conflits.
- II(elle) doit maîtriser les techniques d'expression, de communication, d'administration, de gestion et d'organisation.
- II(elle) doit maitriser les outils informatiques classiques (traitement de texte, tableurs, présentations diaporama, bases de données, etc..)
- Il (elle) doit être en mesure de produire tous les écrits afférents à la nature de son poste et à son champ d'intervention
- c) Les « savoir être » (attitudes comportementales particulières à maîtriser pour occuper cet emploi)
 - Le (la) coordinateur(trice) du Pôle socio-éducatif doit avoir un esprit d'équipe
 - Il (elle) doit faire preuve de pragmatisme et de rigueur.
 - Il (elle) doit être capable d'innover
 - Il (elle) doit montrer une conduite exemplaire tant dans ses attitudes que dans ses propos, conformément à l'éthique et aux valeurs d'AMITEL